

# COMMUNE DE BRETEIL

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°066/2019

Nombre  
de Conseillers en exercice ..... 23  
de Présents ..... 19  
de Votants ..... 20  
Pouvoir : ..... 1

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de M. Joseph LE LEZ, Maire.

**Etaient présents** : Joseph LE LEZ, Annie CARAYON, Roland GICQUEL, Cécile SOLIGNY, Michel CHÉRIAUX, Céline CLAVIER, Joseph GROGNEUF, Marie-Paule ROUAULT, Stéphane PAVIOT, Olivier LEMAIRE, Philippe BRIAND, David BOUILLÉ, Morgane GUERGNON, Annick CHÉNEDÉ, Virginie NEDELEC, Jean-Louis DANIEL, Nathalie PROTTUNG, Yoann AUBERT, Josianne SAUVAGE.

**Excusés** : Daniel GÉRARD.

**Absents** : Anne-Christine DELAURÉ, Alexandra CREACH, Adeline MARUENDA.

**Pouvoirs** : Daniel GÉRARD à Joseph LE LEZ.

**Secrétaire de séance** : Marie-Paule ROUAULT a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19 juin 2019 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 11 juin.

Le Maire,

Joseph LE LEZ

### **Soutien du Conseil Municipal à l'Appel des Coquelicots.**

Vu la convention sur la biodiversité écologique adoptée à Rio le 5 juin 1992,

Vu la Charte pour l'environnement à valeur constitutionnelle adoptée le 28 février 2005 et notamment ses articles 1 et 2 :

- Art. 1er - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.
- Art. 2 - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Vu la loi dite Grenelle II, relative à la protection de l'environnement, adoptée le 23 juillet 2009, visant notamment la réduction de moitié de la fréquence de traitement des pesticides dans l'agriculture française en 10 ans,

Vu la loi Labbé du 8 février 2014 "visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national" et en particulier les réductions d'usage par les collectivités (1er janvier 2017) et l'interdiction de vente et d'usages pour les particuliers (1er janvier 2019),

Vu le rapport de Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES, équivalent du GIEC pour la biodiversité), publié le 6 mai 2019, identifiant les pratiques agricoles intensives comme cause majeure de l'érosion de la biodiversité,

Vu le rapport sur l'état de la biodiversité en France (chiffres clés p.31) de décembre 2018,

Vu la demande du Collectif les Coquelicots de Breteil à Monsieur le Maire de Breteil en date du 4 mars 2019, relative au soutien du Conseil municipal à l'Appel des Coquelicots,

Depuis leur avènement, les pesticides de synthèse ont contaminé les différents compartiments de l'environnement (eau, air, sols). Leur impact néfaste sur la santé et les écosystèmes est désormais établi.

Le rapport "Pesticides, effets sur la santé" (2013) de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) met en lumière des données inquiétantes sur la présence de métabolites d'insecticides

organophosphorés dans le corps humain. En Bretagne plus particulièrement, l'étude de cohorte Pélagie identifie des traces de pesticides dans la majorité des urines des femmes enceintes.

Tout récemment, le 28 mai 2019, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) retirait l'autorisation de mise sur le marché des produits à base d'époxiconazole, fongicide des cultures d'usage courant, représentant un « danger préoccupant » pour l'homme en raison de son « caractère perturbateur endocrinien ».

Le Grand débat, initié par le Président de la République en début d'année 2019, a montré la sensibilité et les attentes des citoyens sur ce sujet.

Dans un sondage récent (IPSOS mai 2019), 9 Français sur 10 se déclarent en faveur de la sortie des pesticides.

Dans une tribune du 31 août 2018, le Président du Conseil régional de Bretagne appelait à un changement de paradigme pour l'agriculture, par l'accélération de l'accompagnement des mutations, pour répondre aux attentes environnementales et sociétales.

L'association les Coquelicots a lancé le 12 septembre 2018 un appel à une sortie rapide des pesticides de synthèse. L'appel est soutenu par 80 ONG, plus de 600 000 citoyens et des collectivités, notamment les communes bretonnes de Dinan, Lannion, Brest, Saint-Rivoal, Plouguerneau, Langouet, Hédé-Bazouges, Lanester, Ploemeur, Saint-Avé.

Les communes bretonnes ont pris la mesure du problème et sont de plus en plus nombreuses à revendiquer le « zéro phyto ». Il en va ainsi de la Commune de Breteil, qui a abandonné totalement l'usage de pesticides depuis 2014 pour l'entretien des espaces publics.

Considérant que les politiques publiques mises en œuvre ne sont pas à la hauteur des enjeux,  
Considérant qu'il est du rôle et de la responsabilité des collectivités de favoriser la transition écologique, de protéger la santé de ses citoyens et les écosystèmes,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à la majorité (3 abstentions, 5 contre et 12 pour) :

- soutient l'Appel des coquelicots,
- demande au Gouvernement et au Parlement français d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole, afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joseph LE LEZ

